

ne connaissait pas et qui n'avaient contribué en rien, directement ou indirectement, à la mort de Thomas Scott. Les pays les plus sauvages traitent avec courtoisie les délégués d'autres pays sauvages, même ennemis. Toronto voulut prendre les délégués que le Nord-Ouest envoyait au Canada et que le gouvernement impérial avait commandé de recevoir et d'écouter.

Uniquement pour plaire à Ontario, la Puissance du Canada s'impose l'immense dépense d'une expédition militaire. Le gouvernement de Sa Majesté ne permit le mouvement de cette expédition qu'après que les délégués eurent exprimé leur satisfaction des arrangements conclus à Ottawa. Ontario se soucia peu de la bonne foi garantie par les représentants de Notre Gracieuse Souveraine et continua d'excoiter le fanatisme, la haine et la vengeance. L'armée canadienne venue dans Manitoba pour une mission de paix et de civilisation, eut la honte de voir ses annales souillées par les méfaits d'un certain nombre de ses soldats : meurtres, assauts, batteries, menaces d'incendie, bris de prison, voilà quelques-uns des fruits de paix et des actes de civilisation dont Ontario s'est ménagé l'ignominieuse responsabilité dans Manitoba.

Toutes ces hontes furent connues en Angleterre et à Ottawa, on les étouffa, on les pallia. Les hommes éminents qui gouvernent Ontario auraient dû comprendre qu'il était de l'intérêt et de l'honneur de leur province de garder le silence : loin de là, ils font plus de bruit que jamais et ne négligent rien pour provoquer des explications qui ne peuvent que leur être préjudiciables.

Encore l'affaire de Thomas Scott !.. Une résolution de la législature d'Ontario exprime à cet égard ses regrets et ses espérances, \$5000 offertes en récompense pour l'arrestation et la conviction des meurtriers de Scott. Cette dernière mesure serait bien ridicule si elle n'était pas si cruellement dangereuse. . . . Thomas Scott, du comté de Middlesex, vint à la Rivière-Rouge, dans l'été 1869 au service de M. Snow pour travailler au chemin Dawson. Dans un premier mécontentement Thomas Scott, qui portait toujours le pistolet à la ceinture, tira son arme et le présenta à la poitrine de M. Snow, en jurant de le tuer comme un chien s'il proférait un seul mot. Vers l'automne, les ouvriers de M. Snow, presque tous d'Ontario et sous la direction de Scott, se mirent en grève refusant de travailler pendant cinq jours. M. Snow les congédia, mais comme il ne voulait pas les

payer pour le temps de leur rébellion, Scott aidé de ses camarades, se saisit de l'agent du gouvernement du Canada, l'arracha violemment de la maison où il était. Le frappa rudement et le traîna sur le bord de la rivière La Seine où il l'aurait indubitablement noyé si quelqu'un n'était intervenu. A la faveur des ténèbres et conduit par un mépris français de la Pointe de Chêne, M. Snow, put atteindre le Fort Garry et informer les autorités d'Assiniboine de ce qui venait de se passer. La police de Winnipeg ne se composait que de deux hommes et ces deux hommes suffisaient pour maintenir dans la tranquillité les *banditti* du pays. Les autorités comprirent que ce nombre ne suffirait pas pour ramener à justice les *loyaux* d'Ontario. Des connétables spéciaux furent assermentés et envoyés pour se saisir de Scott et de ses camarades. Des menaces de faire feu sur les connétables n'intimidèrent pas ces derniers : Scott fut arrêté et conduit en prison. Les débonnaires autorités d'Assiniboine l'admirent plus tard à caution. Le mouvement politique, qui changea immédiatement après la face du pays, sauva Thomas Scott de la sentence infamante qui nécessairement devait être portée contre lui. Sans prétendre justifier la sentence qui plus tard le condamna à mort, il est facile de juger de la violence et de l'irascibilité de ce caractère, et qu'il s'est trouvé en lui autre chose, qu'un noble sentiment de loyauté, de dévouement à sa patrie et à sa Souveraine. S'il a été tel que nous venons de dire en temps de paix, on peut facilement juger ce qu'il était au milieu des troubles auxquels il a pris une part si active.

Si Ontario a le droit d'intervenir pour venger Scott, elle a aussi l'obligation d'intervenir pour faire punir les auteurs de la mort de Goulet : dans un cas, c'est la victime, dans l'autre, ce sont les meurtriers qui sont d'Ontario. Le silence si complet que l'on garde sur le sort de Goulet, et le bruit que l'on fait en parlant de Scott, tout cela prouve simplement que la question de justice n'est pour rien dans les mesures prises à Ontario sur cette question irritante.

Le gouvernement Impérial a exigé des arrangements qui pussent satisfaire le peuple de la Rivière-Rouge ; le gouvernement et le Parlement Fédéraux sont convenus de la teneur de ces arrangements, le peuple de la Rivière Rouge les a acceptés, pourquoi Ontario vient-elle s'immiscer dans une affaire qui n'est pas de son ressort ?

Pour justifier cette condamnable intervention dans les affaires de Manitoba, On-